

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST**

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant le 3 avril 2024 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
Monsieur Rémi Faucher, Rivière-Ouelle
Monsieur Dan Drapeau, Saint-Onésime
Madame Carole Lévesque, Ste-Anne-de-la-Pocatière

Agit à titre de secrétaire de la séance, Mme Audrey Pilon (en visioconférence)

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ORDINAIRE

Le président constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux administrateurs. La séance est déclarée ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Boily
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

11.04.24

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2024, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et suivi de la séance ordinaire du 6 mars 2024
4. Adoption des comptes incompressibles et à payer – mars 2024
5. État des résultats au 31 mars 2024 – dépôt
6. Suivi des opérations et plaintes
7. Autres sujets
8. Date et lieu de la prochaine séance
9. Clôture de la séance

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2024

Différents éléments du procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil d'administration sont abordés.

Il est proposé par M. Dan Drapeau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

12.04.24

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES COMPTES INCOMPRESSIBLES ET À PAYER – AVRIL 2024

Suivant la présentation de la liste des comptes à payer et des incompressibles, les membres conviennent de la résolution suivante :

Il est proposé par Mme Carole Lévesques
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

13.04.24

D’APPROUVER la liste comprenant les comptes à payer au montant de 25 178.00 \$, les incompressibles au montant de 466.54 \$, les salaires (P10 à P13) payés du 1^{er} au 31 mars 2024 au montant de 7 70.99 \$ totalisant ainsi 32 715.53 \$.

QUE la liste, tel que présentée, soit insérée au livre du procès-verbal de la Régie.

ADOPTÉE

5. ÉTAT DES RÉSULTATS – DÉPÔT

Les administrateurs confirment avoir reçu l'état des résultats au 31 mars 2024.

6. SUIVI DES OPÉRATIONS ET PLAINTES – DÉPÔT

Aucun point soumis.

7. AUTRES SUJETS

7.1. Firme comptable de Malette - demande de prix

Pour faire suite aux discussions tenues, les membres conviennent d'adresser une demande de prix auprès de la firme comptable Malette pour l'audit de l'année financière 2024. Suivant sa réception, la demande sera soumise au conseil d'administration pour décision.

7.2. Adhésion de municipalités au sein de la Régie – suivi du dossier

Une rencontre à la MRC s'est tenue lors de laquelle l'ensemble des municipalités ont déclaré leur volonté d'adhérer à la Régie, à l'exception de la municipalité de Saint-Alexandre qui a mentionné sa volonté d'y adhérer partiellement. M. Faucher explique donc les discussions tenues avec les autorités de cette dernière afin de les aider à se positionner dans l'orientation donnée par la Régie.

La cueillette d'informations permettant d'évaluer les coûts des différentes options se poursuit avec la collaboration d'un consultant et d'un représentant de la firme comptable Malette ayant déjà travaillé au dossier pour la MRC. Les travaux se poursuivront afin de rencontrer les échéanciers.

En parallèle, suivant les discussions tenues avec le MAMH, ce dernier a confirmé son soutien dans la modification de la structure de la Régie et d'accélérer le traitement du dossier en urgence si le processus demeure standard et ne contenant aucune exception.

De plus, la gestion des fosses septiques est également abordée où les administrateurs ont soumis leur questionnement quant à la compétence de la Régie dans ce domaine.

Finalement, la question de la constitution du conseil d'administration de la Régie avec ses 17 municipalités est discutée. Il est soumis qu'un conseil totalisant 7 à 9 membres seraient optimal pour une gestion efficiente de celle-ci.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 1^{er} mai 2024 à 19:00 au bureau municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

8. FERMETURE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Chantal Boily
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

14.04.24

De clore la rencontre. Il est 20 h 07.

ADOPTÉE

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

(S) Audrey Pilon

Audrey Pilon

Secrétaire de la séance

(S) Gilles DesRosiers

Gilles DesRosiers, Président

Maire de Saint-Gabriel-Lalemant